



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DÉCISION

n° 2024_12_04 - École de Management - TSM

portant adhésion à une association

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1er

L'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année universitaire 2024/2025 à l'association suivante : Association Etic Emballages, 37 chemin de Lapujade 31200 - Toulouse.
Le montant de la cotisation de 2024 est de 250€

Article 2

Les cotisations seront imputées sur le centre de coûts 9154010004.

Fait à Toulouse, le 02/12/2024

Le président,



Hugues KENFACK